

W. VINCK
MOLENWEG 8
8650 HOUTHULST
TEL/FAX. 051 / 510 756
e-mail: w.vinck@gmail.com

Houthulst, 11 Mai 2009

NATIONALE BANK
Dhr. Luc DUFRESNE
VOORZITTER GEMIX
de BERLAIMONT-laan 14
1000 BRUSSEL
luc.dufresne@nbb.be

FEDERALE OVERHEIDSDIENST
DIRECTIE ECONOMIE
t.a.v. Dhr. Marc DEPREZ
SECRETARIS GEMIX
NORTH PLAZA
KONING ALBERT II-laan 7-9 (8e verdieping)
B-1000 BRUSSEL
marc.deprez@economie.fgov.be

Monsieur le Président,

Objet :

Données et considérations soumises à approbation / examen par le G.E.M.I.X.
Divers paramètres déterminant les options énergétiques, en particulier dans le
secteur renouvelable (éolien en particulier) et le secteur nucléaire

A. PREAMBULE et CONSIDERATIONS INTRODUCTIVES

En guise de présentation introductive : Mes activités professionnelles se sont situées
principalement auprès de la COMMISSION de l'U.E. de 1956 à 1987, dans le secteur
« ENERGIE » et de 1976-1982 je fus un des Membres de la Commission d'experts
qui devait conseiller de 1976 à 1982 le Ministère Fédéral (Mr. Le Ministre OLEFFE
en matière d'approvisionnement énergétique (la Commission des 9 SAGES).

Si je me permets de m'adresser à vous dans votre capacité de Président du Groupe
d'experts sur le mixte énergétique en Belgique (G.E.M.I.X.) institué sous les auspices
du Gouvernement Fédéral, c'est en raison d'un profond malaise qui s'accroît
d'année en année devant :

1. l'absence persistante d'une politique énergétique globale, tant sur le plan fédéral que régional, qui doit incorporer de façon équilibrée « tous » les paramètres tels que : une assurance d'approvisionnement, les aspects économiques, la sécurité des Réseaux de transmission d'électricité, les conditions climatiques et enfin - un paramètre souvent négligé – les aspects environnementaux, démographiques et géographiques.
2. la prépondérance donnée au paramètre « réchauffement climatique » sous l'impulsion d'un harcèlement médiatisé sans relâche et politiquement amplifié qui mène à un véritable lavage de cerveau du citoyen moyen, et ceci depuis les bancs d'école.
Cette prépondérance s'est par ailleurs manifestée à l'échelle de l'Union européenne (U.E.) qui – à défaut d'avoir été outillé à établir une politique énergétique commune par manque de volonté de la part des Etats-Membres – s'est limitée à établir une « Politique Climatique ». Ceci contribue à la déformation qui en résulte lorsqu'on est à la recherche d'une vue d'ensemble sur la problématique d'un approvisionnement en énergie assuré, économiquement attrayant et acceptable sur le plan de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement journalier (qui soit « intégrée » aux soucis climatiques).
3. la déformation du rôle qui mérite d'être joué par les énergies dites « renouvelables » ou « durables » dans l'apport énergétique global
4. l'absence totale de l'incorporation dans l'évaluation de l'apport possible en énergies dites « durables » des paramètres environnementaux, géographiques et démographiques : c.-à-d. l'impact des diverse sources énergétiques dites « propres » sur la « durabilité » - voire le renforcement - du patrimoine en qualité de paysages de villes et villages et de l'aménagement du territoire et de la qualité de vie en général
5. dans ces circonstances (de 1 à 4 ci-dessus) l'intrusion agressive et sauvagement dispersée de la part de promoteurs d'énergies renouvelables, essentiellement motivés par des profits financiers : une constatation qui se manifeste, principalement pour le secteur éolien :
 - avec des conséquences assurément détritantes pour l'environnement et la qualité de vie, en particulier dans les régions touchées en ce qui concerne l'éolien à terre (« on-shore »)
 - avec – tant pour la mise en œuvre « on-shore » que « off-shore » - d'autres éléments d'appréciation, dont entre autres le véritable coût de l'énergie/électricité produite et dont l'économie est faussée par des constructions financières subventionnées aux frais du contribuable et du consommateur.

Je me limite ici à vous présenter un tableau plutôt qualitatif que quantitatif de plusieurs éléments qui d'après moi sont à prendre en considération. En effet, les experts du GEMIX sont certes plus qualifiés à analyser les divers scénarios possibles tant sur le plan des besoins futurs en énergie que sur le plan des autres paramètres qui interviennent (économiques, réseaux, climatiques, etc.).

L'évaluation pondérée des 5 points susmentionnés mène – en particulier pour le secteur « renouvelable » éolien – à la thèse que, pour la société dans son ensemble, le rapport global coût/bénéfice d'entreprises de ce genre s'avère, principalement dans notre pays avec ses régions, trop élevé et défavorable à sa mise en œuvre, surtout « on-shore » et selon toute vraisemblance également « off-shore ».

Cette thèse est étayée ci-dessous par le parcours des quelques éléments saillants avec référence aux données et considérations développées plus en détail dans les annexes jointes.

B. PRUDENCE / PRECAUTION A EGARD DU PARAMETRE CLIMAT

Sans vouloir contester qu'il est nécessaire de tendre vers une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre, il convient tout de même de modérer les déclarations du G.I.E.C. (Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat) (Nations Unies – I.P.C.C.) qui sont constamment mis en exergue (dans notre pays p.ex. par J.P. VAN YPERSEELE).

Le G.I.E.C. même, en présentant ses pronostiques d'augmentation de la température (d'ici à 2100 de 1,1 à 2,9 degrés centigrades au mieux et de 2,4 à 6,4 degrés centigrades au pire, avec un réchauffement le plus probable de 2 à 3 degrés centigrades), admet le caractère probabiliste de l'approche et les marges d'incertitude qui en découlent.

Il convient à cet égard d'évoquer trois types de considérations qui devraient tout de même susciter une prise de conscience moins hypothétique et plus « réaliste » vis-à-vis du paramètre « CLIMAT » planétaire, comme suit :

1. Les prévisions planétaires de réchauffement climatique du G.I.E.C. reposent sur des modèles mathématiques incorporant les conséquences d'un apport en gaz à effet de serre (dont le CO₂). Toutefois, contrairement à l'examen scientifique d'autres phénomènes physico-chimiques moins complexes, dans ce cas-ci une « validation » expérimentale des modèles théoriques employés n'est pas faisable. Ceci justifie la plus grande prudence vis-à-vis des prévisions avancées par le G.I.E.C.
2. Des périodes de réchauffement et de refroidissement planétaire et/ou partiel ont été constatées sur base de données géologiques, biologiques, paléontologiques, etc.
Ces périodes s'étalent entre des millions d'années et à peine 10.000 ans avant notre ère et allant même jusqu'au 18^{ème} siècle. Au moins une de ces périodes de réchauffement était associée à une augmentation du CO₂ dans l'atmosphère.
Le G.I.E.C. même évoque l'existence d'une concentration atmosphérique élevée en CO₂ il y a 600.000 ans.
Toutes ces périodes de réchauffement / refroidissement et/ou de présence de CO₂ furent de toute évidence dus à des phénomènes naturels et « non » aux activités humaines.

Une bonne partie de ces constatations est ou devrait être consolidée par les données obtenues de carottes glacières prises en Antarctique et au Groenland. Il semble curieux que l'énoncé des résultats du programme de mesures »carottes glacières « se manifeste de façon plutôt sporadique, comme quoi cela pourrait gêner les déclarations du G.I.E.C. et la frénésie climatique qui en découle.

3. Et enfin, il convient de constater que d'autres théories qui tendent à expliquer des cycles de réchauffement / refroidissement global sont volontairement mis en sourdine sans examen approfondi de leur validité éventuelle. A titre d'exemple : la théorie de « formation de nuages » et leur impact climatique (H. SVENSMARK) sous influence de variations en rayonnement cosmique à leur tour influencées par les variations en champs magnétiques dues aux cycles d'activité solaire.

En somme, sur le plan de l'incitation (excitation ?) climatique :

- l'objectivité scientifique fait défaut. Si réchauffement climatique il y a, il se peut qu'une origine naturelle soit prépondérante sur une origine humaine et il se peut dans ce cas que la période soit de courte ou de longue durée ; dans ce dernier cas, les mesures technologiques à prendre sont d'un caractère totalement différent de ceux qui font fureur actuellement ;
- la « climatose » actuelle engendrée par des prémisses qui sont peut-être totalement fausses, sont principalement les médias, déforme l'esprit du citoyen moyen « électeur », omnibulle ; la représentation politique qui doit être élue par la voix publique et dilue ainsi de façon opportunément venue la nécessité de consacrer des efforts aux problèmes socio-économiques prépondérants (immédiats ou à planifier à moyen et long terme tel qu'une politique énergétique cohérente).

Une frénésie climatique hors proportion amène des concepts tels que « devoir éthique envers les générations futures », « conscience environnementale », « énergies durables », etc.

Ceux qui osent aller à l'encontre de certaines excroissances qui découlent de cette frénésie climatique sont même taxés « d'irresponsabilité » voire « d'incivisme ». Pourtant, ce sont eux qui sont le plus préoccupés par « l'éthique envers les générations actuelles et futures », qui font preuve de « conscience environnementale » et défendent la « durabilité » du patrimoine de vie environnemental existant.

Faut-il dès lors dévaluer les efforts déployés vers la réduction des émissions en gaz à effet de serre ? Décidément NON ; mais il importe d'en déduire des moyens technologiques – tant sur le plan énergétique que sur le plan mobilité (trafic) et d'autres (industries lourdes) – qui sont économiquement viables à moyen et long terme, et surtout qui respectent « écologiquement » la qualité de vie et l'environnement actuellement vécu.

Ceci vaut en particulier dans nos régions ayant des caractéristiques d'une population dense avec un patrimoine déjà réduit en paysages valables et en villes/villages attrayants qu'on s'efforce par ailleurs de préserver.

C. FAVORISER LE PLEIN EMPLOI – IMPACT de la CRISE FINANCIERE/ECONOMIQUE 2008-2009 :

Une excroissance, qui résulte également de la frénésie climatique, est celle liée à la crise financière et économique mondiale.

Au lieu d'examiner comment les divers volets du « secteur énergétique » (thermique, nucléaire et renouvelable) peuvent répondre au défi de cet état de crise, en particulier par « l'augmentation de l'emploi », le niveau politique exhibe un « a priori » en déclarant que des économies d'énergie et le développement des énergies dites renouvelables / durables soit « le » moyen à relancer « l'emploi ».

Cet « a priorisme » se manifeste en Région Flamande p.ex. par le Pacte d'Avenir « PLAN D'ACTION FLANDRE 2020 », et de façon équivalente en Région Wallonne.

IDEM dans le pays où cette crise internationale a démarré : la nouvelle Présidence OBAMA lance un plan ambitieux de développement en énergies renouvelables, ce qui dans un pays aussi vaste et disposant d'espaces vides et de côtes étendues est en partie concevable.

Et cela suffit pour que d'aucuns dans notre pays minuscule et avec une population comprimée et une côte de 60 km à peine voudraient s'en inspirer ?

Comme quoi la fable de LAFONTAINE « La grenouille et le bœuf » est d'application.

Un levier socio-économique axé sur « l'emploi » qui peut – principalement dans le secteur renouvelable éolien – engendrer un détriment significatif à la qualité de vie actuelle et donc à la société est déplacé, car contraire aux aspirations environnementales.

« L'emploi pour l'emploi » peut à terme mener à une constatation de « travaux inutiles », déjà bien connu en Belgique par des exemples antérieurs.

D. DONNEES DETAILLEES DE SUPPORT AVEC ACCENT SUR LES OPTIONS EOLIENNES et NUCLEAIRES :

Dans ce contexte « ambiant » évoqué ci-dessus, je sou mets en annexe quelques documents de support qui présentent un aperçu assez détaillé de la problématique à laquelle nous sommes confrontés ; comme suit :

1. EN ANNEXE 1 :

Une NOTE (version française et néerlandaise) établie début 2008 au moment du Gouvernement fédéral intérimaire et traitant entre autres

des objectifs « proposés » par l'U.E. pour 2020 en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de contributions en énergies renouvelables et d'économies en énergie dans son plan « CLIMATIQUE ».

Cette NOTE fut transmise aux instances gouvernementales FEDERALES de l'époque ainsi qu'aux instances gouvernementales régionales FLAMANDES et WALLONNES.

Bien entendu, du côté de l'U.E. et des Etats-membres, entretemps des objectifs dits « contraignants » ont été établis (fin 2008), qui comprennent des quotas attribués à chaque Etat-membre (p.ex. 13% en énergies renouvelables consommées, y compris les biofuels, pour la Belgique « dans son ensemble »).

Certains éléments de la NOTE méritent également une mise à jour telle que par exemple une augmentation éventuelle en parcs éoliens prévus en Mer du Nord (« off-shore ») passant de 3 parcs à éventuellement 7 parcs.

Sur le plan politique, peu de changement fut à percevoir du fait que le gouvernement fédéral actuel déclare attendre les résultats du G.E.M.I.X. avant de se prononcer sur une politique énergétique.

Ceci fait que les données et considérations contenues dans cette note restent essentiellement valables moyennant quelques ajustements et compléments d'information évoqués par ailleurs.

2. EN ANNEXE 2 :

Une correspondance adressée aux instances gouvernementales de la Région Wallonne et au Ministre Fédéral du CLIMAT et de l'ENERGIE du 7/11/2008.

Cette correspondance répercute en particulier les conséquences du vide qui perdure depuis 2002-2003 (décision de sortie du nucléaire) en matière de politique énergétique globale sur le plan fédéral et qui résulte en des approches incohérentes entre Régions et niveau fédéral, en particulier dans le secteur énergétique « renouvelable ».

L'agressivité commerciale de promoteurs (en particulier dans le secteur éolien) et la complicité au niveau politique régional – principalement en Région Wallonne jusqu'à présent – ont amené une prolifération d'initiatives de telle envergure que « l'engagement rampant » (creeping commitment) dépasse l'entendement. C'est dès lors hélas « a posteriori » que la marginalité d'apport sur le plan climatique de projets de ce genre, avec les dommages environnementales causées pourront être constatées.

En effet, malgré la demande répétée d'établir un MORATOIRE dans l'attente d'une politique énergétique cohérente (surtout globale et dans le secteur « renouvelable » en particulier), et dans l'attente dans ce dernier secteur d'une définition de la contribution souhaitée éolienne « off-shore », l'engagement rampant de l'éolien « on-shore » poursuit inexorablement son chemin.

3. En ANNEXE 3 et 4 à titre « illustratif » :
Un Résumé (ANNEXE 3) - axé sur les développements en la Province de FLANDRE Occidentale mais extrapolable ailleurs en Belgique – d'une Evaluation globale du secteur éolien sous l'angle de l'approvisionnement en énergie, de réponse au défi climatique et sur le plan de l'aménagement du territoire (N.B. Par souci de simplification un dossier « Exemple » qui y est mentionné n'est pas joint).

Un aperçu succinct (ANNEXE 4) des implications de l'option éolienne d'après L. BLANCARD, ancien secrétaire général de l'observation de l'ENERGIE, France (en français et néerlandais).

E. QUELQUES POINTS PARTICULIERS A SOULIGNER :

Dans l'ensemble des divers aspects traités ci-dessus et dans les pièces annexées, quelques points méritent à être soulignés :

1. L'existence d'évaluations antérieures sur le même thème que celui examiné par GEMIX :

Il est à espérer que – parmi ses dernières sources d'information – le GEMIX n'ignorera pas l'existence du Rapport de la COMMISSION ENERGIE 2030 de juin 2007 (voire même du Rapport AMPERE antérieur) et en déduira des éléments d'appréciation.

Mais ce qui me semble plus intéressant encore, c'est l'usage qui peut être fait d'un Rapport établi aux Pays-Bas, pays qui à maints égards – y compris sur le plan géographique et démographique (densité de population etc) – est semblable à la Belgique.

Il s'agit du « RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR LA GESTION GOUVERNEMENTALE » intitulé « KLIMAATSTRATEGIE – TUSSEN AMBITIE EN REALISME », édité en 2006.

Ce rapport non seulement examine l'ensemble des paramètres propres aux diverses sources d'énergie mais en plus – comme le titre l'indique d'ailleurs – définit pour chaque secteur énergétique (dont le secteur éolien) les « limites » de la mise en application du paramètre CLIMAT.

2. Le caractère aléatoire des quotas-cible octroyés aux Etats-Membres de l'UE (13% pour la Belgique), du fait d'un mode de calcul théorique (l'approche des 5 pas) qui s'apparente au « wishful thinking » et qui ne tient une fois de plus (cf. la Directive Promotion des énergies renouvelables UE 2001/77/EC) peu ou pas compte des particularités démographiques et géographiques des Etats-Membres.

De plus – comme précisé dans une lettre ouverte (réf. ANNEXE 2 – jointe) de la Ministre de l'Energie, de l'Environnement et de la Nature de la Région Flamande (Mme H. CREVITS) au Ministre de l'Energie et de l'Aménagement du territoire (M. A. ANTOINE), publiée dans le

journal LE SOIR du 20-21/09/2008, met en cause la validité de l'objectif de 13% en renouvelable consommé par la Belgique « entière » en 2020 proposé par l'UE, tout en mettant l'accent sur les limitations « territoriales » de notre petit pays densément peuplé. Sa déclaration rejoint par ailleurs les préoccupations exprimées par le Bureau Fédéral du PLAN le 18/09/2008 concernant les effets macro-économiques des objectifs préconisés par l'UE pour 2020 en vue de la diminution en émissions de gaz à effet de serre sur le Produit Intérieur Brut (P.I.B.).

Et enfin, il convient de rappeler que pour atteindre la quote-part de 13% en renouvelable consommé, on n'est pas obligé d'y répondre entièrement par l'autoproduction mais on peut « importer » une partie, p.ex. couplé au système de certificats verts (p.ex. système des « credit-swaps »).

3. La marginalité relative des énergies renouvelables comprenant le secteur éolien dans la réponse au défi climatique :

Tenant compte du fait que dans l'ensemble des activités humaines qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre (dont le CO-2), la production et distribution d'électricité n'intervient que pour environ 20%, la majeure contribution étant en provenance de mobilité/trafic et d'industries lourdes (chimie, ciment, sidérurgie, etc.), il n'est pas étonnant de constater p.ex. :

- que le DANEMARK et l'ESPAGNE qui sont des « champions éoliens » sont en même temps les plus mauvais élèves en ce qui concerne l'atteinte de l'objectif de 7,5 en réduction d'émissions CO-2 en 2012 par rapport à 1990,
- que pour répondre aux besoins énergétiques le DANEMARK doit importer du courant nucléaire depuis la SUEDE,
- et que ce dernier pays pour répondre à ses propres besoins annule la « sortie du nucléaire » antérieurement prévu.

4. Le caractère RENOUELABLE de l'ENERGIE NUCLEAIRE :

Le secteur nucléaire (de fission) possède la capacité de « renouvellement » du combustible dans les filières à neutrons thermiques (p.ex. combustibles MOX) techniquement et économiquement mûres et à fortiori dans les filières à neutrons rapides.

L'épuisement de l'URANIUM (cf. l'épuisement du pétrole) n'est donc pas un argument valable contre le nucléaire.

La filière RAPIDE (p.ex. CREYS-MELVILLE, KALKAR) qui était en cours de démonstration sur les plans techniques et économiques, a été démolie essentiellement par la stimulation médiatique et par les actions subversives de la main armée écologiste GREENPEACE.

Sur le plan de l'UE, l'influence « écologiste » au Parlement Européen,

voire à la COMMISSION même, ainsi que les « compromis » à établir entre Pays « pour » et Pays « contre » le nucléaire, ont fait que le secteur nucléaire n'a pas été repris parmi les « renouvelables ».

Par contre, sur un plan scientifique et technologique (cf. p.ex. le GEMIX) et non-politique, qui examine « à terme » toutes les possibilités énergétiques d'avenir possibles, on est en droit d'attendre l'évocation des capacités susmentionnées du secteur nucléaire.

A titre de comparaison : si pour répondre au souci « climatique » on n'est nullement gêné d'envisager (peut-être à raison) la « capture et stockage du CO-2 » (p.ex. associé à l'exploitation des centrales électriques « au charbon »), c.-à-d. une technologie qui est encore à mettre au point techniquement et à rendre économiquement intéressante, il devrait en être de même p.ex. pour les filières nucléaires dites RAPIDES.

5. Les Manipulations mises en œuvre par les Promoteurs, en particulier éoliens, et souvent soutenues par des instances communales, provinciales et régionales :

Non seulement des systèmes de subvention ont été instaurés qui proviennent des deniers du contribuable et/ou du consommateur, mais également divers « leurre » financiers complémentaires sont mis en œuvre afin d'attirer des instances communales et des citoyens directement ou indirectement concernés par l'implantation d'engins produisant de l'énergie dite (climatiquement) propre, mais détériorant l'environnement actuel.

Ainsi, par exemple :

- Le système des CERTIFICATS VERTS (CV) instauré par les instances gouvernementales couplé aux amendes imposées à défaut d'une distribution suffisante d'électricité « verte », fait grimper la valeur des CV à un niveau excessif. Ceci constitue une manne financière pour les promoteurs éoliens, en grande partie payée par le citoyen-consommateur.

- Dans certains cas, les promoteurs tentent d'attirer les instances communales et les citoyens concernés en les associant soi-disant aux bénéfices de l'entreprise et en promettant une « électricité gratuite ». Ceci se fait p.ex. par le truchement d'une structure « coopérative » et une prise de parts dans une partie du capital avec la promesse de bénéfices en compensation.

En réalité, ceux qui cotisent dans une telle entreprise n'ont aucun pouvoir dans la société du promoteur qui récolte la plus grande part du profit, ne laissant que des miettes aux coopérateurs.

- Un autre « leurre » consiste à persuader des communes ou des propriétaires privés de terrains à donner une concession de terrain destiné à l'implantation éolienne moyennant un loyer substantiel (variant de 5000 à 8000 EUROS).

Des manipulations de ce genre sont peut-être l'apanage de toute entreprise commerciale dans un contexte local. Ce qu'on est cependant en droit de mettre en

doute est la validité de telles pratiques « commerciales » dans un secteur d'activité dont la mise en œuvre a des répercussions sur un ensemble de la population plus large, en fait sur la société globale du Pays et ses Régions.

F. CONSIDERATIONS CONCLUSIVES :

Une évaluation objective du « MIX » en énergie, qui assure à terme au Pays et ses Régions un approvisionnement assuré et économiquement attrayant, avec le respect de l'environnement et de la qualité de vie actuelle mérite de se prémunir contre des impacts démesurés qui proviennent d'une hantise climatique qui est sur le plan scientifique non justifiée.

Ceci étant – et dans l'incertitude en matière d'un impact réel en provenance des activités humaines sur un réchauffement planétaire – il est justifié d'agir contre des émissions en gaz à effet de serre (G.E.S.) tout en sauvegardant notre environnement actuel.

En sachant que le volet ENERGIE n'est pas le secteur d'activité humaine principal responsable des émissions G.E.S., un appel démesuré aux énergies dites « renouvelables » dont certaines sont, sur le plan environnemental, contreproductives, n'est pas justifié.

Le risque d'un tel appel démesuré existe « de facto » – par une absence « durable » de décisions prises au niveau politique – dans le secteur de l'énergie éolienne dont l'impact environnemental immédiat ne saurait être caché principalement à terre (« on-shore ») dans notre minuscule pays à population dense.

D'autre part, un « tabou » sur le plan « perceptionnel » - scientifiquement et technologiquement non-justifié – cultivé par les médias et des groupements subversifs qui influencent même les instances administratives voire politiques, persiste à l'égard du secteur nucléaire.

Pourtant cette source d'énergie se présente comme économiquement intéressante sans subsides publiques, possède techniquement la propriété « renouvelable » et est « climatiquement » favorable ; tandis que les problèmes liés aux déchets radioactifs et de la sécurité en exploitation sont techniquement maîtrisables contrairement aux allégations sans cesse amplifiés sur le plan perceptionnel.

En outre, les aspirations « d'emploi » exacerbées par l'état de crise économique actuelle, sont tout aussi valables dans ce secteur nucléaire que dans le secteur renouvelable, ce dernier étant indûment gonflé à cet égard pour des raisons électoralement opportunistes.

En somme, dans le MIX envisageable pour la Belgique « dans son ensemble » il paraît raisonnable :

1. de renverser la sortie du nucléaire (fission) malencontreusement prise en 2002-2003, voire d'envisager son développement (générations 2 et 3 en fission thermique, éventuellement en fission rapide)
2. de répondre de façon « réaliste » aux directives convenues sur le plan UE (dont en particulier les 13% pour 2020 en énergies « dites » renouvelables)

consommées, y compris les biocombustibles) en matière d'économie (utilisation rationnelle) en énergie et en matière d'une distribution raisonnable des contributions respectives en divers « modes » de « production » propre et d' »importation » d'énergies renouvelables.

3. de favoriser en ce qui concerne le « mode » de production éolien le développement « off-shore » par rapport au « on-shore » pour des raisons de « durabilité environnementale » sous réserve qu'un examen approfondi permet de conclure que cette option soit économiquement rentable.

Permettez-moi enfin d'exprimer le souhait que le dossier que je me suis permis de vous soumettre puisse faire partie de l'examen du GEMIX qui touche bientôt à sa fin, en ce qui concerne son Rapport Provisoire. Je serais reconnaissant si je pouvais recevoir une indication à cet égard.

En vous remerciant de votre bienveillante attention et des indications et éventuels commentaires que vous pourriez émettre, veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

W. VINCK

ANNEXES : 4

1. NOTE (FR, NL)
2. CORRESPONDANCE AU GOUVERNEMENT REGIONAL WALLON (FR)
3. EVALUATION GLOBALE EOLIEN (NL)
4. 7 ERREURS (EOLIEN) (FR, NL)